

Rumez. Le vrai nom est : de Rume, ou Rumes. Rumes est un village sur la route de Tournai à Orchies.

Rumez est un hameau de Templeuve-Dossemer.

RUMPEN, voir **Rompen**.

Rupplémont, voir **Hanon**, Suppl.

Ruufflairt, voir **Vriendt**.

Ruusch, voir **Walle**.

Ruwe (*Jacobus dictus de*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion. G. : un vol. L. : . . . *cob de Ruwe* (*Cambre*).

S

Zaamslag. Florent, seigneur de *Zaamslacht*, écuyer de Lokeren, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 39 mesures, au métier d'Oostburg, 1421, le 26 juin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix, accompagnée de douze merlettes, en orle; aux 2^e et 3^e, trois rocs d'échiquier (*Schoutheete*). Cq. et C. cassés. S., à dextre : un griffon; à senestre cassé. L. : *ete van Lo* (Fiefs, N° 8508).

Ledit fief est situé dans la paroisse de *Nieuwerkerken*.

ZABLENS. T. III, p. 296. Ce personnage était seigneur des Grand- et Petit-Ablens (prononcez : Ablain).

Sadeler, voir T. III, p. 296.

A. G. B., C. C. B., reg. 14359 renferme quatre comptes de Guillaume de Sadeleer, conseiller du duc de Bourgogne, bailli de la ville et pays de Termonde, du 20 septembre 1428 au 13 décembre 1429; reg. 13605, deux comptes de Guillaume de Sadeleere, bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, du 27 octobre 1430 au 16 août 1431; reg. 21832-21833 renferme deux comptes rendus par Thierry Mond, procureur général de Flandre, etc., du 3 juillet 1463 au 1^{er} mai 1465. En tête du premier de ces deux comptes, se trouvent transcrites les lettres patentes de réorganisation du conseil de Flandre en 1463; parmi les cinq conseillers de cette chambre, est mentionné Guillaume de Sadeleer.

SAIEXHI, voir **VERENGES**.

SAILLANT (Guillaume van), écuyer, vicomte d'Ypres, seigneur de Middelburg, en Flandre, déclare tenir, du bourg de Bruges, l'amannie, l'écontèterie et le *waerschouteedendom* du métier d'Aardenburg, avec pécherie, oisellerie et *zwanerie*, 1313, le 6 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair à la cotice; aux 2^e et 3^e, frustes; on voit une croix. C. fruste. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 7618).

Saint-Aubin (T. III, p. 303) est un fief sis en Douai, rive gauche de la Scarpe; le *Fransnoit* est à Willems-lez-Cysoing.

Saint-Beaussant, voir **Vannérus**.

Saint-Genois (T. III, p. 304) (Jean de) écartèle de *Gojuy*, armes de sa mère.

DE RAADT, t. IV

Saint-Georges. Placer, probablement, ici l'article **Saint-Gor**, T. III, p. 305. Dans les comptes généraux de Brabant (1376-77, N° 2362), le personnage est appelé *Jan van Loreijn, van Sente Jorge et Jan van Lorein*, tout court.

Saint-Géry, voir **Tudekem, Wassart**.

Saint-Gor, voir **Saint-Georges**, Suppl.

Saint-Omer. T. III, p. 306, col. 1, ligne 44; *Pestrieu* est Pétrieux, actuellement à M. Victor-Auguste Crombez, et, au xv^{me} siècle, aux du Chastel (voir **Briarde**, Suppl.).

Sainte-Aldegonde, T. III, p. 310, col. 1, ligne 43, lisez *Zudausques*, et non *Judosque* (voir **Bois-Seigneur-Isaac**, Suppl.).

Sainte-Geneviève, voir **Belvaux**, Suppl.

Saive. Libert de *Saive*, échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : trois billettes (2, 1) en chef à senestre et trois (2, 1) fleurs de lis en pointe; au franc-quartier au sautoir, chargé en cœur d'un écusson au lion. L. : *bert* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Sa[lak], voir **Donckere**, Suppl.

Salm, voir **Blankenheim, Hanecart, Hunolstein**, Suppl.

Salmier, voir **Woelmont**.

Sal[o]mon. Jean Salmon, de Hollogne, tenancier du chapitre de Saint-Aubin, à Namur, dans sa cour de Hollogne-sur-Geer, 1437, 8 : deux fascès; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *Iohan Salmo* *ogne* (Seigneurie de Heers, Arch. de l'Etat, à Hasselt) (voir **Vervoz**).

Zaman, voir **Varendonck**.

Sande (Jean van den) déclare que Marguerite van der Vale, sa femme, tient, du bourg de Bruges, un fief de 17 mesures, avec maisons, arbres et 28 arrières.

fiefs, dit *thof van Haerelebouts capelle, dat men heet Slijpen*, ... in *Camerlinx ambocht*, paroisse de Slijpen, 1421, le 20 avril : une croix recercelée, accompagnée en chef à dextre d'un écusson brochant, chargé de sept (3, 2, 2) billettes. L. : an d. (Fiefs, N° 8864).

Sanders, voir **Verdonck**.

Zandre, voir **Hanon**. Suppl.

Sanem, voir **Boulay**, Suppl.

Sanguessa, voir **Linsingen**.

Zant (*Lenart*), échevin de Burtscheid, 1471 : une marque de marchand. L. : *Sigillum Lenart Tzant* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir la reproduction de ce sceau).

San-Victor, voir **Steenland**.

Sarter (Guillaume le), homme féodal du château de Durbuy, 1538 : une aigle, surmontée d'un lambel à quatre pendants. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Guillem le Sarter* (Baron Herman de Woelmont) (voir **Lambert**).

Le sceau de Baudouin le Sarter, prévôt de Durbuy, pour l'autre tiers, appartenant à Louis de la *March*, comte de Rochefort, etc., est tombé.

Saulcy (Maitre Jean de), licencié ès lois, 1532 : une croix, accompagnée de six roses, trois (2, 1) aux 1^{er} et 4^e cantons, et de six merlettes, trois (2, 1) aux 2^e et 3^e cantons. C. : un arbre (saule), arraché. L. : *S. Johan ... Sav ...* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

SAULCYE, voir **Paris**.

Sauvenière, voir **Hemricourt**, Suppl.

Sbairon, voir **Leene**, Suppl.

SEGRAIDE (*Gottschalk van*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477 : trois annelets. C. : un chapeau de tournoi, soutenant un annelet. L. : *S' Gotfr [van Seg] rod scabi aque* (Dusseldorf, *Regulier-Herren, Aachen*).

SECLEERS, voir **Moere**, Suppl.

Zelichs, voir **Vrancken**.

Sempy (Damoiseau Antoine van), baron et seigneur d'Oordre, Macquinghem, Mesnil, etc., mari de noble damoiselle Elisabeth Vrediere, qui tient, elle, du bourg de Bruges, 27 mesures, avec édifices, etc., à Oostkerke, 1515, le 6 juillet : un lion, à la queue fourchée. C. cassé. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Anthoine de Sem ...* (Fiefs, N° 8397).

ZELKE, voir **Geilenkirchen**, Suppl.

Senheim, *Johan*, vaigt (voué) *toe Zeynhem, Johan van Alpm* (Alpen), *Gojsswyn Stecke, Otto van, Hessen*, donnent *vidimus* d'un acte scellé, en 1341 par *her Colyn, ritter, vaight toe Zeynhem*, la ville de Münstermaifeld, *Gojsswyn van Dille et Wolter Claermans*, 1438, *op den satersdach crastino sancti Victoris et sociorum eius beatorum martirum* : trois lions. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioha fait zco Senem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234).

Serarnts. T. III, p. 342, l'acte résumé en petit texte, entre les articles de 1418 et 1423, est daté du 26 novembre 1420 (arbitrage scellé par *Henricus de Bulct*, etc.) (voir **Bornival, Cruijpelants**, Suppl.).

Sergijsbrecht, voir **Dieghem**, Suppl.

Sergoessens, voir **Serjacops**, Suppl.

Serhuijs, voir **Cache**, Suppl.

Serjacops. *Jehan, abbe dafflighem, de lordre saint Benoit*, 1416, le 10 décembre : dans le champ du sceau, rond, un saint Pierre, debout sous un dais, flanqué de deux édifices ; au bas, un écu à trois besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. Une crosse, posée en pal, brochant sur le saint Pierre et l'écu. L. : *S Iohis abbatis santi (!) Petri haffligemensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bigard, Estor**, Suppl.).

Dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderl. van het aloude hertogd. Brabant*, II, 1902, p. 56, on lit une note relative à ce sceau, note où il est dit que l'écu dudit abbé d'Amflighem doit être blasonné plutôt à trois roses, et non à trois besants. C'est une erreur : le sceau que nous avons décrit est très net.

Le 13 novembre 1352, devant les échevins de Bruxelles, *Walterus dictus van den Berghe* constitué à *Jacobus de Pele*, dictus *van den Poele*, une rente de 20 sols, et lui engage un cens de 5 livres qu'il possède sur un bien *apud Obbruzellam*, et ce de l'aveu de *Johannes dictus de Weert*, seigneur foncier, présent (Cambre).

Le 24 mars 1358 (n. st.) (1357, *sabbato die post dominicam qua cantatur Judica me*), devant les échevins de Bruxelles, *Johannes dictus Hane*, *textor, filius Egidii*, constitué à *dominus Johannes dictus Rullen*, prêtre, une rente de 40 sols, sur un *domistadium ... in loco dicto Bacendal*, entre les biens d'*Egidius dictus van der Heijden* et de feu *Henricus dictus Ansem*, et ce de l'aveu de *dominus Johannes van Pele*, dictus *van den Poele*, prêtre (fils de *Jacobus dictus van den Poele*), seigneur foncier, assistant (Ibid.).

Le 25 janvier 1370 (n. st.), devant les échevins de Bruxelles, *Elisabet de Score*, fille de feu Jean, et *Wilhelmus Kiebus*, son mari, *Katherina*, sœur de ladite, et *Johannes dictus Moelwijc*, son mari, leur sœur *Margareta de Score* et *Egidius dictus Rullemans*, son mari, transportent un cens sur des biens près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, contigus aux biens *domini Johannis dicti van den Poele, presbiteri* (Ibid.). Il n'est point établi que les van den Poele ci-dessus soient de la même souche que les Tserjacops, ou Serjacops (Sirejacob), dits van den Poele.

Le 6 mai 1358, *Heinrich Jans t' Serjacops* *sonne wille was van der Alfene* (Teralphene) acquiert, devant les échevins de la ville d'Assche, une pièce de terre (cartulaire d'Amflighem, cart. et manuscrits, N° 734, f° 85, A. G. B.).

Le vendredi après la Pentecôte, 1358, le même acquiert une autre pièce de terre, devant les mêmes échevins (Ibid., f° 89).

Le 8 juillet 1408, *heer Jan die men heet van der Alfene*, moine et *kelderwaerder* à l'abbaye d'Amflighem, est adhérité, devant les échevins de sire Jean van *Grijnbergen*, seigneur d'Assche, par suite de transport de *Jane Jans Eers* *sonne wille was van der Alfene*, de : *alle de erfelijkheid die hem verstorven ende versehenen*

es van Heinrech t' Serjacobs wilen was die men hiet van der Alphen, de voerscreve heer Jans vader, ende van Heinrech; sinen zone ende broeder des voerscreve here Jans, fiefs et arrière-fiefs de la seigneurie d'Assche, et ledit Jan de Eer lui remet en mains lesdits biens selon la coutume du pays (Ibid., N° 73, f° 121).

Le 7 avril 1412, devant les échevins de Bruxelles, Franco Tser Jacops dictus van den Poete, filius quondam Franconis Tser Jacops dicti van den Poete, et Domitella Elisabeth dicta Cassaerts, filia quondam domini Henrici dicti Cassaert, militis, ac Thomas dictus Heenkenshoet, ipsius domicelle Elisabeth maritus, transportent au monastère d'Amfighem un journal de pré, apud Oerslachter moelen, contigu aux biens dudit couvent (Ibid., f° 75).

Le 1^{er} avril 1416, Pierre van den Heede, prêtre, curé d'Erembodeghem, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à dominus Johannes dictus van der Alphen, abbé du monastère de Saint-Pierre, à Amfighem, au profit de ce monastère, des pièces de terre à Assche (Ibid., f° 141).

Le 30 août 1427, Arnould van Pede, fils de feu Guillaume, déclare, devant les échevins de Bruxelles, que les biens qu'il a acquis, le 20 décembre 1391, devant les échevins d'Erembodeghem, de Henricke t' Ser Jacops, geheten van der Alphenen, Jan t' Ser Jacops zone was, appartiennent, depuis le jour de cette acquisition, au monastère d'Amfighem, et qu'il n'y a aucun droit (Ibid., f° 49). Une notice sur l'abbé Jean [Serjacops] de Teralphen se rencontre dans l'histoire manuscrite du conseil de Brabant, Bibl. royale, à Bruxelles, section des manuscrits, reg. 9937, f° 92, et A. G. B., N° 3667, f° 253.

D'après les actes inscrits dans le cartulaire d'Amfighem (N° 74), voici comment nous avons pu établir la filiation de ce prélat :

I, Jean Tser Jacobs, dit de Ter Alphenen, ou van der Alphen, eut pour fils :

II, Honorabilis vir Henricus tser Jacobs, dictus van der Alphenen, incolat et opidanus bruxellensis (il teste le 10 décembre 1390, f° 219), qui avait pour femme Gertrude N. (d'après le cartulaire 73, f° 113, acte relatif à une cession de bien); ils eurent :

III, 1^{er}, Henri tser Jacobs, dit de Ter Alfene, mort vers 1391, qui avait épousé Marguerite Tsergoessens (d'après un acte relatif à une donation de bien, cart. 74, f° 561); 2^o Jean tser Jacobs, dit de Ter Alphenen, abbé d'Amfighem (béné et mitré en 1413, décédé le 22 janvier 1429), dont les biens furent inventoriés en 1430 (cart. 74, f° 186).

Le 12 août 1492, Philips tserjacops, geheten van den Poete, soen wijlen Vranes tserjacops, die men hiet van den Poete, dien hij heeft van Jouffrouwen Jaquemijne van der Schattieren, voermaels sijnen wive ende nu sijnre weduwe, cède un bien, devant les échevins de Bruxelles (parchemin aux Greffes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

M. E. Sire Jacob, à Forest, possède une pierre tombale, provenant d'une église aux environs de Gammerage et portant cette inscription :

Cy repose Adrien | Sire Jacob bailly et | Receveur de Gam | raiges. Pélerin de N | Dame de Lorette | qui trépassa le

Dans la partie supérieure, on voit un écu au chevron, chargé de trois étoiles, avec, en-dessous, la devise : Sans varier Sire Jacob.

Ce personnage mourut vers 1624.

Il y a une grande analogie entre ces armes et celles des Tserjacops, dits van den Poete, échevins de Bruxelles, décrites T. III, p. 344, ainsi que celles des Sire Jacob anoblis (Ibid., p. 346). Les trois fleurs de lis au pied coupé constituent les armoiries des Clutinek.

Serjordaens, voir **Cruijpelants**.

Serclaes. Everardus dictus Tserclaes, filius quondam domini Wenceslai dicti Tserclaes, militis, miles, rector policie, à Bruxelles, 1479, le 1^{er} mai : un lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). C. : une aigle issante. L. : S Everart Tserclaes ridd' (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4101).

— Daneel geheten tserclaes, échevin de Bruxelles, 1486 : même écu, au lambel brochant en chef. Même C. L. : S Daneels Tserclaes (Cambre).

— Heer Wencelijn tserclaes, chevalier, même qualité, 1498 : écartelé; au 1^{er}, un lion (non couronné),

l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté; au 2^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; au 3^e, un chevron; au 4^e, un lion (sans l'écusson). Même C. L. : S Wenselay ts claes militis (Chartreux, loc. cit., c. 9 et 4107) (voir **Boot**, **Cruijpelants**, Suppl.).

Serclaes. Joncker Jan Tserclaes, échevin de Bruxelles, 1596 : mêmes écus et C. qu'Everardus. L. : S Tserclaes Borge Mest (sans prénom) (Ibid., c. 4106).

Serroelofs, voir **Schoorisse**, **Thuijn**; **Boot**, Suppl.

Sersanders, voir **Mortagne**, Suppl.

Servais, } voir **Hanon**, Suppl.
Seven, }

Sgroten, voir **Udekem**.

Shogemuters, voir **Ville**.

ZIEVEREY, voir **Falkenstein**, Suppl.

Zickele, voir **Schoonjans**.

Sickingen, voir **Eltz**, Suppl.

Zymarus junior, échevin d'Anvers (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une rose double, à six feuilles. L. : S Simari iunioris de Antup (Arch. comm. d'Anvers).

Zijpe, voir **Zachmoortre**; **Mortagne**, Suppl.

Sijs (Adrien), tuteur de damoiseau Christophe van Pamele, qui tient, du bourg de Bruges, l'amannie de Vladsloo, avec les droits seigneuriaux, 1515, le 20 juin : six miroirs ronds, rangés en orle, accompagnés d'un filet en bande. T. : un ange. L. : S Adriae. Sijs (Fiefs, N° 8916).

SIVLE, voir **Zierck**.

Siville, voir **Vannérus**.

Schaesberg, voir **Welten**.

Schalie, voir **Zwertere**.

Scareels, voir **Habarcq**, Suppl.

Scarsie, voir **Witte**.

Schat. Jean Scatte, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1468, 74 (n. st.) : trois portes crénelées, ou châteaux (à deux tourelles), accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un buste de more. L. : S Ian Scat (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9 et 12).

— (Johannes dictus), échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : même écu (mais les portes, ou châteaux, sommées d'une seule tourelle). C. : une buste imberbe, coiffé d'un chapeau arrondi. L. : Sigillu Iohes Schat (Cambre) (voir **Cache**).

Schattieren, voir Serjacops, Suppl.

Scheel, voir Fliesteden.

Scheiffart, voir Seligheim.

Scheyle, voir Fliesteden.

Schelart, voir Hulsberg, Kriekenbeck.

Schellekens. Ce nom provient du prénom de *Godescalcus*.

Les échevins de Louvain font savoir que, devant eux, les échevins de Winxel, ont déclaré : *quod olim in presentia eorum ac iusticiarum domini ducis constitutus Godescalcus dictus Scelken, vineator de Lovanio, a transporté deux bonniers de terre arable, à Winxel, qu'il tenait du duc à cens; datum feria secunda post octavas Trinitatis, 1258 (A. G. B., Etabl. relig., c. 4724, liasse 17).*

Jean, duc de Brabant, déclare avoir donné *adeli nostro Godescalco de Arscot (Aerschot), ammano bruxellensi*, l'autorisation de vendre deux bonniers (où ?) qu'il tient de lui en fief, 1270, *feria secunda post Martini* (A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Au dos de cette charte, se lisent les mots : *de Arscot Scelkinus*. Le nom de baptême *Godescalcus* est donc pour diminutif familier les formes *Scelken, Scelkinus*, d'où les noms de familles *Schellekens, Schellekens, Scellin*.

Godescalcus d'Aerschot ne figure pas sur la liste des ammans de Bruxelles, publiée par HENNE et WALTERS, *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 506 (renseignements dus à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Schelpen, voir Woorme.

Schelps, voir Witte.

Sceppere (Jean de), tenancier de la trésorerie dans l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1417, le 7 mai : une ancre, l'anneau en haut. L. : *+ S Iohis dic Sceppere* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, c. 4106).

Schimmelpenninc, voir Was.

Schodt, voir Scotte, Schott[e].

Une famille de Schodt, établie à Bourbourg, Dunkerque, Lille, Saint-Omer, Ypres, Fruges, Bruxelles, à laquelle appartient feu le numismate belge bien connu, Alphonse de Schodt, directeur général de l'enregistrement et des domaines, porte : d'argent à la fasce d'or(?), accompagnée de deux cerfs passants au naturel (1, 1). C. : une tête et col de cerf au naturel.

Sc[h]ockaert, voir Noot, Suppl.

Schönau, voir Broek, Suppl.

Schönberg, voir Brenner, Eltz, Suppl.

SCHONBERGE, voir Wargny.

Schönborn, voir Breidbach, Suppl.

Schönecken, voir Eltz, Suppl.

Schoonvorst, voir Weerd.

Scho[o]re, voir Halewijn, Serjacops, Suppl.

Schoos, voir Baudricourt, Suppl.

Schot, voir Gameren, Suppl.

SCOUDÉE (*Petrus de*) (voir Stollart), 1276 : six (3, 2, 1) annelets, accompagnés de trois molettes

à six rais, rangées en chef. L. : *+ S^r Pieter* (1) *de Sc* (Arch. commun. d'Anvers).

Scourgeon, voir Forvie, Suppl.

Schoutheete, voir Zaamslag, Suppl.

Schroots, voir Wijer.

Schrijnmakers. *Notum sit universis, Willelmus dictus Scrinemekere superportavit, cum debita effestucatione, usumfructum suum de sex solidis et quatuor caponibus annui census quem habebat ad domum et curtem que quondam exstitit Arnoldi dicti Stir, prout apud Bruke, ex opposito molendino, ibidem sita consistit. Ipsoque Willelmo per juris ordinem inde exposito et penitus abjudicato, et Willelmo de Lapide (van den Steen), sororio suo, in hereditatem dicti ususfructus modo debito imposito et inheredato, reportavit idem Willelmus de Lapide eandem hereditatem in manus Evardi dicti Lachman, villici monasterii Parchensis dominorum, ad opus ejusdem monasterii, tamquam domini fundi, dicens quod bene faveret ipsi monasterio et quod cedat ei ad omne bonum. Testes Walterus Cardinalis et Walterus Corsebout, scabini lovanienses, ac ab ore ipsorum Willelmus de Calsteren, eorum conscabinus. Datum anno domini M^o CC^o LXXX^o primo feria sexta ante Katherine virginis (Archives de l'abbaye du Parc, cartulaire B, fo 12, à Parc, près de Louvain).*

Nous devons la copie de cet acte de 1281 à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

Schuere, voir Ecluse, Suppl.

Schwar[t]zenberg (-burg), voir Bettembourg, Suppl.

Slijp, voir Autrijve, Suppl.

Sloetmakere, voir Bigard, Suppl.

Sluijs, voir Aardenburg, Suppl.

Snellart (Martin) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 florins, dû à sa mère, encore vivante, Catherine Impens, du chef de son jardin sis dans le parc ducal, 1432, le 27 mai : un bœuf passant, accompagné de cinq croissettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 2 en pointe, la tête du bœuf brochant sur la 1^{re} croissette. T. : un ange. L. : *S Merten We[x?]sken dci Snelart* (Chartes des ducs de Brabant).

Snellinck, voir Valeriola.

Zoderman, voir Mol (1369).

Zoerle, voir Bossche, Suppl.

Soyer[s], voir Linden, Suppl.

Soleuvre, voir Berbourg, Gymnich, Suppl.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. CCXLIX.

Fig. 1. Guillaume de Moeln[e]re (1445) (1),
 Fig. 2. Guillaume Douwe (1448),
 Fig. 3. Guillaume Drake (1507),

}
 échevins
 d'Anvers.

(1) Voir Molenere.



1871

1871



1871

1871

1871

1871

Son, voir **Tengnagell**, Suppl.

Soulayen, voir **Beau**, Suppl.

Soumillion, voir **Leene**, Suppl.

Spede (*Heynrich*), *icanne Willam Speden soen*, déclare avoir reçu, de sire Arnould, seigneur de Wachtendonk, une rente féodale de 4 marcs de paiement; il fait sceller pour lui son parent (*neve*), *Iohan Spede*, 1364, *up sente Mertins dach in den Winter*; autre acte de même teneur 1367, *op sente Brittns dach*: un coq. L.: ✠ *S Iohannis Spede* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Speter,
Spoeder, } voir **Vannérus**.

Sponheim, voir **Bade**, **Hunolstein**, Suppl.

Spronckolf, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Spruijt, voir **Oosterlinc**, Suppl.

Spul (*Imbrecht van*), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1434, 7, 9 (n. st.): trois étoiles à cinq rais. L'écu tenu par un homme sauvage, brandissant de la main droite un écot. L.: *S Engelberti de Spell* (A. G. B., Etabl. relig., Chartroux, c. 4106).

Squillard, voir **Tellier**.

Stain, voir **Feltz**, Suppl.

Stainach, T. III, p. 433, au lieu de **Steinach**, lisez : **Stainach**.

Stalpart, voir **Winghe**.

STAPLE (*Nicholaus de*) (voir **Stollart**), 1276 : d'hermine (les mouchetures sous forme de petites pointes de flèche, renversées) au sautoir engrêlé, ou échaneré (formé de losanges) et une fasce brochante, chargée en cœur de L.: ✠ *S' Ni ... lai de Stapele* (Arch. comm. d'Anvers).

Stavele, voir **Montmorency**, **Porte**, Suppl.

Steen, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Steenhault, voir **Enghien**, Suppl.

Steenhuijs, voir **Tengnagell**, Suppl.

Steenland, T. III, p. 466. A l'article de Gauthier van *Steelande*, lisez 1386, au lieu de 1368, et supprimer le mot *Halven*.

Steenweghen, voir **Druon**, Suppl.

Stein, voir **AREN**, Suppl.

Stecke (*Wolter*) inféode à Thierry, comte de Clèves : *dat gherichte van Hunxse* (Hünxe), *dat gherichte*

van Spellen (Spellen) *ende dat gerichte in der Walaken, ende alle rechte ende vordinghe, die ic of miin alderen heb ghehalden ... aen den gherichten van Goterswic* (Götterswick) *ende van Galen* (Gahlen), *mit allén mannen*, 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe*: une fasce vairée (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 191).

Il fait sceller *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (plus loin : *Mattalar*).

Stecke (*Goyssucyn*) (voir **Senheim**), 1438 : même écu. Cq. couronné. C.: un vol. L.: *Sigillum Go ... Stecke* (Ibid., N° 234).

STERLINCQ, voir **Behault**, Suppl.

Stevoort. *Lijsbeth van Steijvoirt*, abbesse d'Orient, 1487 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse debout, sous un dais; au bas : un écu, en losange, burelé; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L.: *orde abbatisse* (A. G. B., Abb. d'Orient) (voir **Cannart**, Suppl.).

Stiepel, voir **Dücker**, Suppl.

Stir, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Story, voir **Tengnagell**, Suppl.

Storm, voir **Weijs**.

Stovard, voir **Eggloij**, Suppl.

Stove, voir **Beelaerts**, Suppl.

Stoven, voir **Eggloy**, Suppl.

Straten, voir **Meetkerke**, Suppl.

Strünckede. *Goddert van Strunckede, Joestes soen*, déclare que le duc de Clèves, Juliers et Berg, l'a investi du château de *Strunckede*, 1348, le 26 avril (v. st.): trois roses; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L.: *Gort van Strunckede* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

— *Joest vonn Strünckede, Goddertz sohn*, déclare avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark, par suite du décès de son père, le château (*sloit*) de *Strünckede*, 1392, le 12 mars (v. st.): même écu, mais le lion à la queue fourchée. L.: *S Iobst von Strunckede* (Ibid.) (voir **Asbeck**, **Boenen**, **Galen**, **Loë**, Suppl.).

Stuyt, voir **Effern**, Suppl.

Zuene, voir **Troostembergh**.

Zuijlen, T. III, p. 497, 1^{re} col. Compléter ainsi la légende du sceau de 1356 : ✠ *S' Diderici dne (!) de Zelen militis*.

Sucket[s], voir **Pede**, Suppl.

Zul, voir **Bake (Baak)**, Suppl.

Surlet, voir **Hemricourt**, Suppl.

Zuterwain, voir **Boulay**, Suppl.

ZUUDOORT, voir **Oosterline**, Suppl.

Suweel[s], voir **Vilain, Was ; Catthem**, Suppl.

Swarts, voir **Valeriola**.

T

Tabollet, voir **Hanon**, Suppl.

Tegging (Adolphe) (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une cotice bretessee et contre-bretessee.
L. : **† S Adolphi dicti Teky . ch** (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 495).

Themseke, voir **Wulfberg**.

Tellier, voir **T. IV**, p. 21.

Voici quelques détails complémentaires relatifs à Antoine Tellier, premier ancêtre connu, jusqu'à présent, de la famille le Tellier établie à Beaumont, Ath, Mons, Alost, etc.

Le 23 décembre 1680 furent mariés, à Saint-Denis (France), paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, Antoine Tellier, porte-étendard de la compagnie de Lorge, et Madeleine Guilot, fille de feu Antoine Guilot et de *Foelix* Calibe, en présence de celle-ci, de Pierre Guilot, frère de la mariée, Guillaume Bordier, procureur au bailliage de Saint-Denis, et d'autres. Antoine Tellier est dit être *actate major et suis juribus fruens*.

Lors du baptême de son fils Antoine (né le 26 juillet 1683), le père est porte-étendard de la compagnie des gardes-du-corps du roi. Le parrain de l'enfant est André Bordier, la marraine Marie Guilot.

Le vendredi, 8 avril 1695, est décédé, à Saint-Denis, Antoine Tellier, ancien officier aux gardes-du-corps de Sa Majesté le roi, lequel a été enterré « en l'église de la Magdelaine, sa paroisse » (registres d'état-civil, à la mairie de Saint-Denis).

Themseke, voir **Aardenburg**, Suppl.

Tengnagell, voir **T. IV**, p. 24 (voir **Bärsdonk**, Suppl.).

Beaucoup d'archives de cette famille se trouvent en possession de M. van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise, résidant actuellement à Schaerbeek.

De ces documents, nous extrayons le fragment que voici :
I. Gisbert (baron) Tengnagell, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député aux Etats du quartier de Nymègue, *hoogdijk-graaf* du Tielerswaard, décédé le 24 juin 1705 ;

II. Théodore-Ludolphe-Thierry (baron) van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 22 janvier 1682 (registre à la maison communale de Bell), seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, général d'un régiment de cavalerie, décédé en 1730, épouse, le 27 décembre 1709, Wilhelmine-Charlotte Quad von Wickrath, fille de Jean-Guillaume, seigneur de Grossbüllesheim, Anger, Monheim, Miel et Vlierden, député du corps équestre de l'électorat du Palatinat, et d'Anne-Elisabeth-Cornélie Quad von Landskroon, dame de Miel et d'Oberwinter ;

III. Alexandre-Gisbert, baron van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 13 décembre 1713, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député du quartier de Nymègue, mort le 11 janvier 1779, épouse, le 23 mars 1739, Cornélie-Marguerite de Virieu, qui décéda le 4 octobre 1779.

Oltre un fils, noyé dans les fossés du château de Gellecom, ils eurent deux filles :

IV. 1. Adrienne-Françoise-Pétronille, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, née le 13 octobre 1741, qui

épousa, en octobre 1771, Pierre-Nicolas van Son, capitaine de marine au service des Pays-Bas-Unis, dont une fille, Théodora-Cornélie-Marguerite van Son, qui s'allia à Henri Hooft, capitaine-lieutenant, et qui vendit la seigneurie de Gellecom, le 21 juillet 1820, au lieutenant général van Helden ;

2. Walradina-Théodora-Zénobie, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, baptisée, à Gellecom, le 6 octobre 1748, qui épousa en 1778, Jacques de Raad, qui semble être ce Jacques qui fut baptisé, à Zalt-Bommel, dans l'église réformée, le 28 mars 1745, fils d'Arie de Raad et d'Elisabeth van Herwijnen.

Se disant : *Zenobia Walradina Theodora de Raad, geboren van Tengnagell*, elle testa, à Groot-Lith, le 27 mai 1823, et laisse à son mari l'usufruit de la moitié de ses biens, en l'instituant son exécuteur testamentaire, et, à son défaut, son fils qui suit (testament olographe) :

V. Ludolphe-Thierry van Tengnagell de Raad, né à Lith, le 18, baptisé le 19 mars 1780.

En la personne du fils des époux de Raad-van Tengnagell, furent réunis les noms de ses deux familles, avec le consentement du prince Guillaume V.

Voici son acte de baptême, d'après le registre déposé à la maison communale de Lith :

1780. *Op den 19 Mart heeft den H. Doop ontfangen het kind van Jacobus de Raad, vader, en Zenobia Walradina Theodora van Tengnagell tot Gellecom, moeder, en te genaamd : Ludolf Diderik van Tengnagell.*

II mourut, à Haarlem, le 6 octobre 1838, chef-inspecteur des finances pour les provinces de Hollande Septentrionale et de Hollande Méridionale ; résidant à Groot-Lith, il épousa, à Bois-le-Duc, le 2 octobre 1809, Hélène-Elisabeth von Wegner, née, à Bois-le-Duc, le 20 octobre 1784, décédée, à Arnhem, le 28 juillet 1857, fille de Georges Othon-Josué von Wegner, capitaine de cavalerie (né le 2 août 1742, ou 1743, à Trendelburg, en Hesse, mort à Bois-le-Duc), et d'Anne-Elisabeth Margraff.

Hélène-Elisabeth von Wegner, veuve de L.-Th. van Tengnagell de Raad, résidant à Arnhem, testa, dans cette ville, devant le notaire Guillaume-Henry Taaij, le 22 juillet 1857 (1).

VI. Louis van Tengnagell de Raad, né, à Bois-le-Duc, le 18 août 1813, épouse, le 4 août 1843, Catherine-Digna Story van Blokland.

VII. Guillaume-Gérard-Louis van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise.

Les van Tengnagell de Raad portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^{es}, de gueules à trois patins d'or, ferrés d'argent, posés en pal (2, 1) (**Raad**) ; aux 2^{es} et 3^{es}, d'azur à la croix d'or. Deux casques ; 1^{er}, un patin de l'écu entre un vol d'or de gueules. 2^{es}, un buste d'homme moustachu, vêtu d'azur à la croix d'or, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche.

S. dextre : un griffon d'or (**Raad**). T. senestre : un homme moustachu, agenouillé, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche, vêtu, d'une broigne de sable portant au cou une croix d'or (simple), botté de sable et éperonné d'or, le cou, les bras et la partie médiane des jambes nus.

(1) Dans ce testament, elle cite ainsi ces cinq enfants : 1^{er}, Jacques-Adrien ; 2^{es}, Elisabeth-Zénobie-Walradina ; 3^{es}, Louis ; 4^{es}, Guillaume-Frédéric-Georges-Louis ; 5^{es}, Ludolphe-Thierry-Alexandre van Tengnagell de Raad.

Teralphene, voir **Serjacops**, Suppl.

Tieloy, voir **Tilleur**, Suppl.

Thiennes, voir **Vos**.